



03076879

FORMULE IV

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de

le

Namur
27-06-2003

Réserve au Moniteur belge

Reservé au tribunal de commerce

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIE OU IMPRIME

1. Inscription :

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique n°
☐ Registre des groupements d'intérêt économique n°
☐ Registre des sociétés civiles à formes commerciale n°

☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés n°

☐ Registre des sociétés agricoles n°

2 Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts) ▷

ETABLISSEMENTS MARCHAL SPRL

3 Forme juridique (en entier) ▷

SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

4 Siège (rue, numéro, code postal, commune) ▷

ROUTE DE GEMBLOUX 69
5002 SAINT SERVAIS

6 Registre du commerce (siège tribunal + n°) ▷

NAMUR 35504

6 Numéro T.V.A. ou numéro Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti) ▷

401.407.378

7 Objet de l'acte ▷

CHANGEMENT SIEGE SOCIAL

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 24 Juin 2003

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections, il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé, utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

L'assemblée, à l'unanimité, décide que le siège social est transféré . RUE DES SALAMANDRES 4 à 5100 NANINNE

Certifié conforme,
Le gérant,

ERIC DETILLEUX
GERANT

Grandeur minimum du caractère à respecter :

Direction Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numero du chèque ou de l'assignation

Numero du compte

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'extrait d'acte comporte plus d'une page